



Litige assurance suite sinistre auto

Par **DPI62**, le **12/02/2016** à **17:24**

bonjour,

j'ai eu un sinistre sur mon véhicule seul. Dégât sur train arrière avec changement d'un pneu.

La facture totale définitive s'est élevée à 2 841,00€.

J'ai réglé :

Ma franchise 700,00€

et par avance le solde 2 141,00€.

L'assurance me rembourse 2041,00€

Elle me précise que l'expert dans son rapport applique un coefficient de vétusté de 100€ sur le pneu.

1°) puis je avoir accès au rapport de l'expert ?

2°) peut on m'opposer cumulativement une franchise et un coefficient de vétusté?

merci pour vos réponses

cordialement

Par **Iola7556**, le **10/05/2016** à **14:45**

Bonjour, vous avez parfaitement le droit d'obtenir la copie du rapport qui doit être contradictoire.

S'agissant du cumul, je vous invite à vérifier les conditions générales de votre contrat.

Pour plus d'information vous pouvez me contacter à l'adresse suivante:

boulboul5566@gmail.com